

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 4 novembre à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire.

Délibération
n°2025-04/11-69

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2025

Étaient présents :

Présents : 19
Procuration : 8
Absents : 0
Exprimés : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Raymond DEFIS	Thierry COSTES	
Pierre LANFRANCHI	Frédéric COUASNON	
Isabelle COUZINIÉ	Jean-Michel DELUC	Jean-Luc RIVIERE
	Katy BAJOUÉ	
Marie-Anne DRIEF	Andrée ROUSSEAU	Pascal LABLANCHE
Jean-François COMBES		
Valérie LOURDE	Michelle PAOLINI	Florence DUC
Thierry GRILLOU	Roland PONTIN-MANENT	
Charlène BOUÉ		Sandy SARROLA

Elaboration du
contrat de canal de
Saint-Martory -
Charte
d'engagement

Absents ayant donné procuration : Ahmed HAMADI à Raymond DEFIS, Evgenia LOPEZ à Charlène BOUE, Christelle SAINTRAPT à Isabelle COUZINIE, Ouadie HRITANE à Pierre LANFRANCHI, Mathilde RIVIERE à Thierry COSTES, Anne-Marie MONTHUS à Jean-Luc RIVIERE, Jean-Charles MUNIER à Pascal LABLANCHE, Anne-Sophie LEFEVRE à Florence DUC.

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le bassin Adour-Garonne est pressenti pour être le plus impacté des 6 bassins hydrographiques français par le changement climatique avec un débit divisé par deux de la Garonne et une augmentation de la population estimée à 1,5 millions d'habitants à échéance 2030 ;

Considérant que le déficit en eau estimé serait de plus de 2 milliards de m3 et « deviendra un facteur limitant aussi bien pour les populations que pour les activités économiques et aura des conséquences dramatiques sur les milieux aquatiques, les zones humides et la biodiversité » (Comité de Bassin Adour-Garonne, juillet 2019) ;

Considérant que l'échelle du bassin de la Garonne amont, forts du constat des phénomènes de sécheresse avec pour conséquence des restrictions d'usages de l'eau et des changements globaux annoncés, les Conseils Départementaux de la Haute-Garonne, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers se sont engagés dans un Projet de Territoire pour la gestion de l'eau en « GARON'AMONT » (PTGA) pour le bassin versant de la Garonne amont, de la frontière à sa confluence avec l'Ariège porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Considérant que Réseau31, assure la gestion du canal de Saint-Martory pour le compte du Conseil Départemental. De ce fait, et au vu de l'influence de l'ouvrage sur l'hydrologie de l'amont de Garonne, Réseau31 a été désigné pour porter 4 actions de ce projet de territoire ;

Considérant l'utilité de partager davantage les connaissances autour du canal et de se fixer des objectifs communs au travers d'un document contractuel et dynamique, le « contrat de canal » incluant un plan d'actions multi-partenarial et concerté pour une meilleure gestion de la ressource en eau et du patrimoine.

Considérant que l'élaboration du contrat de canal est l'une des 32 actions du projet de territoire ;

Considérant que l'élaboration du contrat de canal a démarré en juillet 2023 avec la tenue de plusieurs réunions d'information et de travail réunissant les acteurs intéressés ;

Considérant l'intérêt que porte la Commune à adhérer à cette démarche

Considérant que cette phase de concertation a permis d'aboutir à la rédaction d'une charte d'engagement qui fixe les objectifs de la démarche en 4 axes répartis en 9 thématiques et 39 actions pré-identifiées :

Gestion quantitative	Environnement	Patrimoine et urbanisme	Territoire
• Economiser l'eau/ Réduire l'impact sur la Garonne • Optimiser les réalimentations	• Connaitre et préserver la qualité de l'eau • Préserver les milieux naturels • Développer les énergies renouvelables	• Identifier et maîtriser le patrimoine du canal • Valoriser le patrimoine du canal	• Renforcer la cohérence territoriale autour du canal • Communiquer

Considérant que ce document a pour vocation d'être signé par l'ensemble des acteurs intéressés afin que tous s'engagent dans la démarche ;

Considérant qu'à l'issue de cette démarche un contrat de canal sera établi dans lesquelles les actions retenues seront identifiées et sera soumis à approbation des acteurs intéressés ;

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'approuver** la charte d'engagement pour l'élaboration du contrat de canal.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite charte et tous documents y afférents

Pour extrait conforme,
Cazères, le 5 novembre 2025

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,



Raymond DEFIS